



Syndicat National des Cabinets  
de Recouvrement de Créances

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & CONGRÈS

# Numérique, Réglementation, Formation et "business" 2018-2019 : les combats franco-européens de l'ANCR & les rencontres avec les confrères de la FENCA !

*(Federation of European National Collection Associations)*



**Mercredi 24 octobre 2018**

Journée et apéritif et/ou soirée commune avec la FENCA

**Hôtel Hilton Strasbourg**

1, avenue Herrenscheidt - 67000 Strasbourg

*Pré-réservation et renseignements dès maintenant à :*  
ANCR - 9, rue Huysmans, 75006 Paris - Tél : 01.53.82.00.42  
E-mail : [benjamin.labonnelie@ancr.fr](mailto:benjamin.labonnelie@ancr.fr)

Alsøce





Chères Consœurs, Chers Confrères,  
Chers Professionnels,

### **On me demande parfois à quoi sert un syndicat !**

Un syndicat professionnel a pour but de défendre les intérêts des acteurs de son secteur d'activité afin qu'ils exercent leur profession dans les meilleures conditions, dans un marché sain et dynamique.

Le syndicat professionnel ne peut donc se concevoir comme une marque. La marque relève du marketing. Elle a pour objectif de permettre au consommateur de distinguer un produit ou un service de ceux proposés par les concurrents.

Le syndicat professionnel y compris dans les cas où d'autres organisations œuvrent dans le même secteur d'activité, n'est pas une entreprise qui planifie ses actions en fonction des concurrents et de la satisfaction du consommateur final.

Certes, si la plupart du temps, la satisfaction du consommateur final va de pair avec la défense d'une profession, il se peut parfois que les exigences des consommateurs soient contraires à leurs propres intérêts qu'ils croient à tort satisfaits dès lors qu'il leur en a été fait concession. Il se peut aussi et c'est encore plus regrettable que cette satisfaction infondée soit contraire aux intérêts du secteur d'activité que le syndicat est pourtant censé leur apporter (par exemple, les honoraires les plus bas qui limitent les moyens déployés pour la bonne gestion des dossiers dans la durée).

### **Tout syndicat professionnel respectable appartient à tous ceux qu'ils représentent, au-delà même de ses propres adhérents**

Il n'est pas l'otage des institutions, d'associations, de réseaux d'affaires divers ou de groupements quelconques. Les petites, moyennes et grandes structures doivent pouvoir y trouver, à tout moment, une réponse à

leurs attentes et questionnements ainsi qu'un allié à leurs combats. Le syndicat professionnel est aussi au sein de son secteur d'activité, un observateur ; il doit savoir entendre et écouter ses membres. Le syndicat professionnel doit être un sachant et avoir suffisamment d'expertise et d'experts en son sein pour expliquer son métier et proposer aux institutions les réformes qui le renforceront effectivement. Le syndicat professionnel doit avoir une vision claire et se doit d'agir, chaque fois que c'est nécessaire.

C'est du moins ce que l'ANCR considère comme sa mission et son devoir au sein du paysage du recouvrement de créances et de la gestion du risque client. Ce, au-delà de tout clientélisme, dans l'intérêt de tous, professionnels, adhérents ou non, grands donneurs d'ordre, créanciers de tout secteur d'activité et consommateurs.

Ainsi, nous n'avons de cesse de rappeler notre mission et notre vision :

- Notre mission : accompagner le développement de nos membres et promouvoir le rôle clé des métiers du Recouvrement de Créances et du Renseignement Commercial dans l'économie française.
- Notre vision : être le syndicat de référence du recouvrement de créances et du renseignement commercial en France.

### **« Servir sans s'asservir »**

Il n'est ainsi pas question pour l'ANCR de renoncer à des combats essentiels pour la profession et les créanciers comme par exemple celui qui est mené contre le dumping pratiqué sur nos taux d'honoraires ou encore celui qui consiste à vouloir responsabiliser le débiteur consommateur au titre du préjudice qu'il crée en raison de l'impayé. Si ces combats n'étaient en effet pas menés, notre marché serait livré à plus ou moins long terme, à des oligopoles internationaux détenus par des fonds d'investissements aux stratégies parfois obscures qui seraient contraires aux intérêts des professionnels et

aussi à ceux des créanciers, grands et petits, qui n'auraient plus alors de marges de manœuvre pour choisir des prestataires capables d'apporter un service adapté à leur entreprise.

Notre marché a considérablement évolué. Il est très différent de ce qu'il était encore en 2010. Depuis, la révolution numérique est entrée dans les faits, des réglementations nationales et européennes majeures sont apparues, l'activité du rachat de créances a explosé et les rapprochements d'entreprises en France et en Europe sont devenus légions.

La profession est à un tournant majeur. Il y a des écueils à éviter tel, nous l'avons vu, celui de confondre la satisfaction des consommateurs avec leurs intérêts réels. Il y a surtout des opportunités à saisir.

### « Nous ANCR »

- Nous, ANCR, contestons certains dispositifs normatifs générant des distorsions de concurrence : nous sommes en attente de la suite réservée à nos recours exercés devant la Commission européenne afin notamment d'être acteurs dans la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances et des créances publiques.

- Nous, ANCR, rencontrons des politiques ciblés pour les convaincre de notre rôle majeur dans le financement de l'économie : nous avons été reçus à l'Élysée, à Bercy, à l'Assemblée nationale, au Sénat, etc.

- Nous, ANCR, plaidons devant les administrations de la légitimité de nos usages professionnels : plusieurs rencontres ont eu lieu en ce sens avec la DGCCRF en 2017-2018.

- Nous, ANCR, estons en justice quand ces mêmes administrations nous imposent des pratiques inacceptables !

- Nous, ANCR, élaborons des propositions d'ordre légal ou réglementaire : 5 propositions de textes ont été élaborées par l'ANCR dans le cadre du projet de Loi PACTE, avec le soutien de la CPME.

- Nous, ANCR, travaillons notre image : beaucoup d'articles de presse, spécialisée, nationale ou régionale, ont été rédigés suite à des interviews sollicités par des journalistes à notre syndicat.

- Nous, ANCR, œuvrons au sein de la FENCA (Confédération Européenne fondée, il y a 25 ans, à l'initiative « visionnaire » de l'ANCR) : nous avons contribué au niveau européen à l'élaboration du code de conduite en matière de protection des données afin que la nouvelle RGPD ne soit pas trop pénalisante pour notre profession et nos entreprises.

- Nous, ANCR, mettons en place des formations qualifiantes au sein de la branche : les premières sessions de formation pour l'obtention de CQP d'agents de recouvrement et de clercs en recouvrement s'achèvent au moment où d'autres démarrent dans plusieurs régions en France.

- Nous, ANCR, ouvrons grandes nos portes à la profession dans son ensemble, nationale et internationale, mais aussi aux professions associées, aux créanciers donneurs d'ordre, à la presse et aux représentants de professions réglementées : c'est ce que nous faisons en organisant notre congrès qui se tiendra le 24 octobre à Strasbourg.

### Votre présence le 24 octobre à un congrès incontournable

Cet événement sera l'occasion pour l'ANCR de présenter aux congressistes, son action et ses propositions et d'en tirer, nous l'espérons, des échanges francs, directs et enrichissants.

Il s'agira d'un congrès exceptionnel. D'abord, parce que nous l'organisons conjointement avec celui de la FENCA (Federation of European National Collection Associations) qui se tiendra le 25 afin de permettre aux congressistes, professionnels et acteurs économiques, dès le 24, d'échanger avec leurs homologues d'autres pays et de nouer éventuellement des partenariats commerciaux. En fin d'après-midi et dans la soirée du 24, un cocktail et une soirée réuniront en effet les congressistes des deux organisations ce qui permettra à ceux qui ne pourront pas être présents lors des deux journées de se rencontrer.

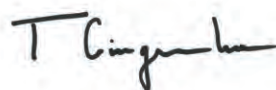
Ensuite, parce que la reconnaissance dont bénéficie aujourd'hui l'ANCR nous permettra de recevoir des personnalités prestigieuses, certaines ayant exercé des responsabilités importantes au sein de gouvernements récents de la République, d'autres étant de grands représentants du monde syndical ou des spécialistes de sujets d'actualité touchant de près nos activités, tel celui du RGPD. Avec eux, il sera débattu en toute liberté de la pertinence de nos choix.

L'ANCR est votre syndicat professionnel, il est là grâce à vous, il est là pour vous et pour la défense de notre profession et de nos entreprises.

Nous espérons vous y voir nombreux, ce qui contribuera à une meilleure connaissance et reconnaissance des enjeux du recouvrement de créances et de la gestion du risque client, ce dans l'intérêt des professionnels du secteur, et surtout de l'économie et de ses acteurs dans leur ensemble.

En comptant sur votre participation, membres de l'ANCR et non membres, professionnels et tous acteurs intéressés par nos combats et nos enjeux, je vous prie de recevoir mes sentiments les plus distingués.

Thierry Gingembre,  
*Président de l'ANCR*



## ■ ACCUEIL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANCR

- 8h00 Accueil des sponsors et enregistrement des participants
- 9h00-9h20 PETIT-DÉJEUNER
- 9h20-10h30 Assemblée Générale formelle Exercice 2017 (*réservée aux adhérents ANCR*)

## ■ OUVERTURE DU CONGRÈS de L'ANCR

- 10h30 -10h45 PAUSE-CAFÉ-STANDS
- 10h45-11h15 Accueil général de tous les participants (*confrères, autres professionnels et membres*), et présentation rapide de la stratégie politique de l'ANCR  
Intervenant : Thierry GINGEMBRE, Président de l'ANCR

### 11h15-12h30 LE GRAND DEBAT : Pour ou contre la Responsabilisation du débiteur dans le coût du recouvrement amiable ?

Confrontation entre :

*Chefs d'entreprises / Association de consommateurs ou médiateur/ Avocat / Magistrat, afin d'établir, en interaction avec la salle, tous les enjeux et conséquences de la responsabilisation du débiteur en B to B et B to C, sous la modération de l'ANCR (programme des intervenants à venir)*

- 12h30-13h00 APÉRITIF-STANDS
- 13h00-14h30 DÉJEUNER
- 14h30-15h00 PAUSE-CAFÉ-STANDS
- 15h00-15h30 Professions réglementées *versus* sociétés de recouvrement, Europe, syndicats et PME, enjeux et clefs des élections européennes de 2019 et face-à-face avec la salle (*en présence de la FENCA*)  
Intervenante : Madame Rachida DATI, Député européen, ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- 15h30-16h00 Question du rattachement de l'activité des sociétés de recouvrement au Droit de la consommation et conséquences possibles  
Intervenants : Maître Philippe JULIEN et Maître Thibaut MARCEROU (PDGB), Avocats à la Cour
- 16h00-16h20 Présentation de nos 3 CQP du recouvrement pour 2019 et retour d'expérience sur la première promotion 2018  
Intervenant : Monsieur Laurent ROBILLARD, Formateur (Groupe LB Développement)
- 16h20-17h00 Atelier RGPD 5 mois après, êtes-vous sûr d'être bien en règle ?  
Intervenant : Monsieur Richard BERTRAND, Président d'ACTECIL
- 17h00-18h00 RÉSEAUTAGE ET COLLATION
- 18h00-18h30 PAUSE
- 18h30-20h15 Apéritif ANCR avec la FENCA (*compris avec la journée ANCR*)
- 20h15-23h30 DINER CABARET ANCR AVEC LA FENCA (*non compris avec la journée ANCR*)



Retrouvez  
l'ANCR sur :



[www.ancr.fr](http://www.ancr.fr)



Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances